

RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF

Lors de sa réunion du 19 décembre 2008 le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP), du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Dans le cadre de ce même conseil ces recommandations ont été mises en œuvre dans la décision prise en application de l'article L 225-42-1 du code commerce et susceptible d'aboutir au versement d'indemnités au président et au directeur général lors cessation de leur mandat.

Cette décision est également conforme avec les engagements pris par le groupe dans la convention-type passée entre l'Etat et le groupe Crédit Mutuel relative au nouveau dispositif de garantie de l'Etat apporté au secteur financier.